



**Communiqué de presse** - Ambilly, le 29 octobre 2015

## L'État et la Région Rhône-Alpes signent avec l'ARC du Genevois français la convention territoriale de coopération métropolitaine.

**Jeudi 29 octobre 2015, Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, Sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois, représentant l'État, M. Jean-Jack QUEYRANNE, Président de la Région Rhône-Alpes et M. Jean DENAIS, Président de l'ARC ont signé la convention territoriale de coopération métropolitaine du Genevois français. Cette déclinaison territoriale du Contrat de plan État-Région 2015-2020 confirme le soutien de l'État et de la Région aux grands projets du Genevois français.**

Aujourd'hui, l'ARC compte près de 390 000 habitants, pour 10 membres et 120 communes. C'est l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière : le Grand Genève, qui comptera demain 1 million d'habitants. Pôle majeur de Rhône-Alpes, le Genevois français s'inscrit parmi les territoires les plus dynamiques de France en termes de développement économique et de croissance démographique.

La convention territoriale de coopération métropolitaine du Genevois français formalise l'engagement partagé de l'État et de la Région aux côtés des communes et établissements de coopération intercommunale regroupés au sein de l'ARC pour le développement du Genevois français. Le montant des contributions des partenaires s'élève à plus de **77 M€** dont **38,8 M€ apportés par l'État** et **30,5 M€ par la Région** dont une dotation spécifique de 5 M€ dans le cadre de la convention territoriale de coopération métropolitaine du Genevois français.

**Jean DENAIS** souligne qu'« *au-delà des moyens engagés, cette convention a une portée politique essentielle puisqu'elle reconnaît la réalité du Grand Genève et accompagne la transformation de l'ARC en pôle métropolitain. C'est la première fois depuis que le Contrat de Plan État-Région existe, et nous en sommes à la sixième génération, que le Genevois français est doté d'un dispositif qui lui est spécifique* ».

Cette convention s'articule autour de quatre domaines prioritaires : la mobilité durable, la transition énergétique, le développement économique et l'innovation, l'enseignement supérieur. Elle comprend une série de projets d'envergure métropolitaine portés par les collectivités membres de l'ARC. Au nombre des projets retenus figurent notamment le développement des pôles d'échanges multimodaux du Léman express et des services à la mobilité, des opérations exemplaires liées à la transition énergétique (expérimentation sur la méthanisation, écoquartiers) et au logement abordable, ainsi qu'un soutien à l'innovation et au développement économique (incubateur CERN, Cité de la Solidarité Internationale).

« *Avec cette convention territoriale, c'est la dynamique métropolitaine du Genevois français qui est prise en compte dans sa spécificité* » explique **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président de la Région Rhône-Alpes. « *Mais j'insiste auprès de nos partenaires suisses : il n'y aura pas de Grand Genève sans investissements et sans participation du centre vers sa périphérie ; nous y contribuerons aussi. Il est nécessaire que ce financement se fasse sur une base claire et sécurisée* ».

Isabelle DORLIAT-POUZET salue « la mobilisation, aux côtés de l'État, de la Région et de l'ensemble des collectivités membres de l'ARC en faveur de l'avenir du Genevois français. Leur dynamisme se traduit dans l'élaboration de ce volet spécifique du Contrat de Plan État Région qui comporte des actions ambitieuses pour leur territoire ».



Signature de la convention territoriale de coopération métropolitaine entre l'État, la Région Rhône-Alpes et l'ARC. De gauche à droite : Jean DENAIS - Président de l'ARC, Jean-Jack QUEYRANNE - Président de la Région Rhône-Alpes, Isabelle DORLIAT-POUZET - Sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois. En arrière plan, les élus du Genevois français.

## Calendrier

- 13 novembre 2014. Conférence de presse de lancement des travaux pour le Genevois français.
- 6 mars 2015. Adoption par la Région Rhône-Alpes du CPER 2015-2020.
- 19 mars 2015. Adoption par le Comité syndical de l'ARC du projet de convention de coopération métropolitaine.
- 13 avril 2015. Protocole d'accord en vue de la convention de coopération métropolitaine.
- 29 octobre 2015. Signature de la convention de coopération métropolitaine.
- 2017. Transformation de l'ARC Syndicat mixte en pôle métropolitain.